

ACCES à la DECHETERIE DE COGNAC CONVENTE NITION

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente, dit CALITOM, sis 19 route du Lac des Saules - Z.E. La Braconne, 16600 MORNAC, représenté par son Président, autorisé à signer la présente convention par délibération du Comité Syndical de Calitom **en date du 14 juin 2007**

ci-après dénommé "LA COLLECTIVITE" d'une part,

Signature et cachet de l'établissement

Et					
Raison sociale					
ayant son siège à					
Adresse de facturation si diffé	rente du siège :				
Activité	Téléphone .		Mail :		
Immatriculé SIRET sous le numéro :			Code APE/NAF :		
et représenté par					
ci-après dénommé "LE PROFESSIONNEL" d'autre part,					
Plaque minéralogique du (ou des) véhicules professionnels					
Numéros de badge (à remplir par la collectivité)					
(pour déclarer plus de 4 véhicules, merci de faire des photocopies supplémentaires de cette convention)					
ARTICLE 1 - Engagements de la Collectivité : accepter les déchets des professionnels sur la déchèterie de Cognac selon la liste fixée par le règlement.					
ARTICLE 2 - Engagements du Professionnel : respecte les règles en vigueur au sein de la déchèterie et les directives de l'agent.					
ARTICLE 3 - Durée : convention valable 1 an, renouvelée par tacite reconduction par périodes dénonçables d'un an à tout moment par le professionnel, par lettre recommandée avec accusé de réception (préavis de 30 jours).					
ARTICLE 4 - Litige : tentative de conciliation avant action auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.					
Fait en deux exemplaires à .		le			
LE PROFESSIONNEL		LA COLLECT	IVITE		
		Le Président,			

par délégation le Directeur

Déchèterie de COGNAC Tarifs 2021

Déchets encombrants pesés sur le pont bascule :

type de déchets	tarif en € HT la tonne
Bois en mélange	74,17
DEEE	29,17
Déchets verts	74,17
Déchets triés en petite quantité	74,17
Ferrailles	29,17
Gravats	44,17
Mobilier*	29,17
Plaques de plâtre	74,17
Polystyrène	2,78€/Kg
Tout-venant	115,83

^{*} Pour les professionnels n'ayant pas la carte Eco-mobilier.

Déchets toxiques pesés par l'agent :

type de déchets	tarif en € HT le kilo
Acides	1,35
Aérosols	1,67
Bases	1,35
Comburants	1,67
Emballages souillés	0,86
Filtres à huile	1,26
Matérieux souillés	0,86
Pâteux	0,86
Phytosanitaires	1,35
Produits mercuriels	8,74
Solvants	0,86
Toxiques non-identifiés	1,35

GRATUIT: carton, cartouches d'encre, huiles moteurs (sauf garagistes), lampes-néons, piles, radiographies, verre, huiles végétales et mobilier